



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
EXECUTIF DE SAINT MARTIN

Préfecture de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin

Le: 16 AVR. 2024

N° :

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 11 avril à 9h30 le Conseil
Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis
clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le
Président Louis MUSSINGTON.

Table with 5 columns: Légal, En Exercice, Présents, Procuration(s), Absent(s). Values: 7, 7, 4, 0, 3.

ETAIENT PRESENTS : Louis MUSSINGTON, Michel PETIT,
Martine BELDOR, Daniel GIBBES.

Le Président certifie que cette délibération
a été :

ETAIENT ABSENTS : Alain RICHARDSON, Bernadette DAVIS,
Dominique DEMOCRITE - LOUISY.

1 affichée à la porte de l'Hôtel de la
Collectivité :

DEPORTE(S) : //

2 reçue à la Préfecture de
Saint-Martin le :

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BELDOR

DELIBERATION : CE 071-07-2024



OBJET : Délibération portant autorisation d'occuper le
domaine public pour une activité de vente ambulante sur le site
du marché alimentaire de Marigot à Madame BRUNO GUMBS
Marlène.

Objet : Délibération portant autorisation d'occuper le domaine public pour une activité de vente ambulante sur le site du marché alimentaire de Marigot à Madame BRUNO GUMBS Marlène.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.O 6313-1, L. O 6314-1, L. O 6314-6, en particulier le 2° de son article L. O 6353-4, son article L.O 6352-7, son article L. 6313-7, ainsi que ses articles L. 2213-6, L. 2224-18 et L. 2333-87 ;

Vu, le code général de la propriété des personnes publiques, notamment :

- Dans leur rédaction actuelle : ses articles L. 2122-3, L. 2122-4, L. 2122-5, L. 2122-6, L. 2123-1, L. 2123-4, L. 2125-3, L. 2125-5 et L. 2125-6 ;

- Dans leur rédaction au 15 Juillet 2007 : ses articles L. 2122-1, L.2122-2, L.2125-1 et L.2125-4 ;

Vu, le Code de Commerce, et notamment ses articles L. 123-29 à L. 123-31 ;

Vu, la circulaire n° 77-507 en date du 30 novembre 1977 portant sur l'exercice du commerce ambulancier sur les dépendances du domaine public

Vu, la délibération CE 106-04-2015 du 26 mai 2015, relative à la prescription d'une révision d'une partie de la tarification du domaine public ;

Vu, la délibération CE 012-11-2017 du 26 juillet 2017, relative à la Mise à jour du règlement intérieur du Marché de Marigot ;

Considérant, la demande de l'intéressée, en date du 5 octobre 2023 ;

Considérant, l'avis émis par la Commission de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et des 50 pas géométriques, en date du 18 octobre 2023 ;

Considérant, le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	4
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0
DEPORTE(S)	0

Article I :

- I- D'entériner l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et des cinquante pas géométriques susvisé, autorisant **Madame BRUNO GUMBS Marlène** à occuper un emplacement dans l'enceinte du marché alimentaire, pour vendre des fruits, légumes et plantes à partir d'un véhicule de type Pick up,
- II- De préciser que ladite autorisation est assortie du paiement, par l'intéressée, d'une redevance de stationnement à la Collectivité pour l'occupation du domaine public, d'un montant de 25,00 € le mètre linéaire ; soit, en l'occurrence, une somme annuelle de 675 euros.

Article II : D'imputer la recette correspondante, mentionnée au II- de l'article I, sur le chapitre 70 du Budget de la Collectivité.

Article III : D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Article IV : Le Président du Conseil Territorial et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Journal Officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 11 avril 2024.

Le Président du Conseil territorial



Louis MUSSINGTON

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

4^{ème} Vice-président
Michel PETIT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'B' followed by several loops.

Membre du conseil exécutif
Martine BELDOR

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded initial 'D' followed by a few loops and a long horizontal stroke.

Membre du conseil exécutif
Daniel GIBBES